



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 décembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence de la Grèce en septembre 2006 (voir annexe), bilan établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Adamantios Th. **Vassilakis**



**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2006,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bilan des travaux du Conseil de sécurité
pendant la présidence de la Grèce (septembre 2006)**

Aperçu général

Sous la présidence de la Grèce en septembre 2006, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé, traitant un large éventail de questions inscrites à son ordre du jour comme le Moyen-Orient, la Côte d'Ivoire, le Soudan, l'Éthiopie/Érythrée, l'Iraq et la prorogation du mandat de cinq opérations de maintien de la paix [Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan (MINUS), Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)].

Au cours de ce mois, le Conseil de sécurité a tenu 24 séances officielles, dont une réunion ministérielle sur la « Situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine », et 13 séries de consultations officieuses. Il a adopté sept résolutions et deux déclarations du Président. Le Président a également fait, au nom du Conseil, une déclaration à la presse.

En outre, la Ministre grecque des affaires étrangères, Dora Bakoyannis, a participé et fait une déclaration au nom du Conseil à la Réunion de haut niveau entre le Secrétaire général de l'ONU et les chefs des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales tenue à New York les 21 et 22 septembre 2006.

Le 5 septembre, le Président a communiqué à la presse le programme de travail que le Conseil venait d'adopter. Il s'est également entretenu avec le Président de l'Assemblée générale et avec le Président du Conseil économique et social, afin de les informer des travaux du Conseil de sécurité.

Sur son site Web (<www.greece.un.org>), la présidence a fait régulièrement le point sur le programme de travail et sur les activités du Conseil de sécurité.

Afrique

Soudan

Le 11 septembre 2006, les membres du Conseil ont examiné en séance publique la situation au Darfour à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2006/591). Le Secrétaire général ainsi que des représentants de la Ligue arabe, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), de l'Union africaine et du Gouvernement soudanais étaient présents. Le Secrétaire général a condamné fermement l'escalade de la violence, soulignant qu'en raison des combats, il était devenu beaucoup plus difficile pour les organisations humanitaires d'atteindre une population qui avait déjà bien trop

souffert. Tous les participants ont convenu qu'il fallait d'urgence faire face à la situation humanitaire et politique au Darfour, sans pour cela s'entendre sur la façon de parvenir à cet objectif.

Le 18 septembre 2006, le Représentant spécial du Secrétaire général, Jan Pronk, a présenté aux membres du Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan (S/2006/728). Il a déclaré que la mise en œuvre de l'Accord de paix global se déroulait comme prévu mais que la paix était fragile. En ce qui concerne le Darfour, il a mentionné cinq conditions à remplir pour revitaliser l'Accord de paix global : a) obtenir l'adhésion des parties qui n'avaient pas signé l'accord; b) obtenir une trêve entre les forces gouvernementales et les mouvements rebelles; c) s'attaquer aux violations de l'accord dans le cadre d'une commission du cessez-le-feu renouvelée, pleinement représentative mais dotée d'une véritable autorité; d) reprendre les pourparlers en vue d'améliorer l'accord; e) s'écarter de la trajectoire qui menait à la collision tant à l'intérieur du Soudan que sur le plan international. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans l'application de l'accord mais se sont inquiétés de la poursuite du conflit au Darfour.

Le 22 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1709 (2006) prorogeant le mandat de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan de deux semaines jusqu'au 8 octobre 2006. Le 29 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1713 (2006) prorogeant le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan jusqu'au 29 septembre 2007.

Somalie

Le 25 septembre 2006, les membres du Conseil ont eu en séance privée un échange de vues sur la situation en Somalie avec le Ministre somalien des affaires étrangères et de la coopération internationale, Ismael Mohamoud Hurreh, et le Ministre kényan des affaires étrangères et Président du Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Raphael Tuju. L'un et l'autre ont demandé au Conseil de sécurité d'accorder la priorité absolue à la question de la Somalie et d'étudier les diverses propositions faites par l'Autorité pour remédier à la situation, notamment la levée partielle de l'embargo des Nations Unies sur les livraisons d'armes.

Éthiopie et Érythrée

Le 26 septembre 2006, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée, Azouz Ennifar, a présenté, lors de consultations officieuses, le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2006/749) et a informé le Conseil de l'évolution récente du processus de paix entre les deux pays, ainsi que des activités de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Les membres du Conseil ont exprimé différentes vues sur la durée du prochain mandat de la MINUEE et, à propos du processus de paix, se sont dits préoccupés par l'impasse créée par le défaut d'application de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

Le 29 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1710 (2006) prorogeant le mandat de la MINUEE pour une période de quatre mois, jusqu'au 31 janvier 2007. Il a également dit avoir l'intention, s'il

jugeait que les parties n'avaient pas progressé sur la voie de la démarcation, d'ici au 31 janvier 2007, de transformer ou reconfigurer la MINUEE selon les modalités qu'il pourrait fixer.

République démocratique du Congo

Le 22 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2006/40) par laquelle il déplorait les violences survenues à Kinshasa à la fin d'août et invitait le Comité des sanctions à examiner la situation compte tenu de l'embargo sur les armes imposé en vertu des résolutions 1493 (2003) et 1596 (2005) et renouvelé par la résolution 1698 (2006). Il s'est également dit prêt à envisager de prendre des mesures à l'encontre des personnes et des entités qui continueraient de menacer la tenue d'élections libres et régulières, en particulier par le biais des « médias de la haine ».

Le 27 septembre 2006, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, William Lacy Swing, a présenté, lors de consultations officielles, le dernier rapport du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo (S/2006/759) et a informé le Conseil de l'évolution récente du processus de paix à la veille du deuxième tour des élections présidentielles et des élections provinciales, prévu pour le 29 octobre. Les membres du Conseil ont estimé que le Conseil de sécurité devait demeurer vigilant, compte tenu des violences survenues à Kinshasa à la fin août 2006. Ils ont également invité tous les partis politiques en République démocratique du Congo à rester calmes avant et après les élections et à accepter les résultats du scrutin dans un esprit démocratique et sans exclusive.

Le 29 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1711 (2006) prorogeant jusqu'au 15 février 2007 le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), exception faite des renforts de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), dont l'autorisation de redéploiement au profit de la MONUC était reconduite jusqu'au 31 décembre 2006. Il y demandait également à toutes les parties de veiller à ce que les élections se déroulent d'une manière libre, transparente et pacifique et de faire en sorte que les forces de sécurité fassent preuve de retenue et restent impartiales pendant la période électorale.

Sierra Leone

Le 7 septembre 2006, le Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, Victor Da Silva Angelo, a présenté, lors de consultations officieuses, le dernier rapport du Secrétaire général sur le Bureau (S/2006/695) et a informé le Conseil de l'évolution récente du processus de consolidation de la paix, faisant observer qu'en dépit des progrès considérables réalisés à cet égard, de graves problèmes, comme le chômage des jeunes et la corruption, restaient à régler. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis mais ont souligné que le Gouvernement sierra-léonais devait poursuivre ses efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et veiller à la tenue d'élections libres, régulières et démocratiques en 2007.

Côte d'Ivoire

Le 12 septembre 2006, lors de consultations officieuses, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation en Côte d'Ivoire, et notamment de la démission de Gouvernement à la suite d'un déversement de déchets toxiques, et a fait le point sur la réalisation des objectifs convenus par les parties ivoiriennes à la réunion de Yamoussoukro le 5 juillet. Les membres du Conseil se sont inquiétés de ce que le pays voyait approcher la fin d'une nouvelle période de transition sans élections et ont exprimé l'espoir que la prochaine réunion de haut niveau des parties ivoiriennes, prévue pour le 20 septembre, permette de sortir de l'impasse.

Le 14 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1708 (2006) prorogeant jusqu'au 15 décembre 2006 le mandat du Groupe d'experts chargé de surveiller l'application des sanctions en Côte d'Ivoire.

Libéria

Le 25 septembre 2006, lors de consultations officieuses, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, Alan Doss, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (S/2006/958). Il a souligné les progrès accomplis par le Gouvernement dans le rétablissement de la paix et de la stabilité et fait observer qu'il était impérieux de parer aux menaces potentielles à la stabilité du pays, à savoir le chômage, la délinquance et la situation politique incertaine en Côte d'Ivoire, pays voisin. Les membres du Conseil ont salué la détermination du Gouvernement libérien de reconstruire le pays et de promouvoir la bonne conduite des affaires publiques et souligné qu'il fallait avancer plus vite dans la restructuration du secteur de la sécurité, tout en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie en matière de sécurité nationale.

Le 29 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1712 (2006) prorogeant jusqu'au 31 mars 2007 le mandat de la MINUL et faisant sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à la consolidation, à la réduction et au retrait progressifs et par étapes des troupes de la Mission.

Europe

Kosovo (Serbie)

Le 13 septembre 2006, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, Joachim Rucker, a pris la parole devant le Conseil de sécurité en séance publique pour évoquer l'évolution récente de la situation au Kosovo et les nouveaux progrès accomplis dans l'application des normes, à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général sur le Kosovo (S/2006/707). Il a souligné qu'il importait de continuer sur la lancée des efforts faits par les institutions provisoires d'administration autonome afin de continuer à progresser dans l'application des normes. Les représentants de la Serbie, de la Finlande (au nom de l'Union européenne), de l'Albanie et de l'Ukraine ont également fait des déclarations.

Le 22 septembre 2006, Boris Tadić, Président de la République de Serbie, prenant la parole devant le Conseil de sécurité lors d'une séance privée, a souligné la bonne volonté de la partie serbe dans les négociations avec les Albanais du Kosovo, décrit les difficultés des Serbes du Kosovo et mis en garde contre un règlement de la question du statut qui créerait un précédent fâcheux s'il n'était pas conforme au droit international.

La séance a été suivie de consultations officieuses, à l'occasion desquelles l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Kosovo, Marti Ahtisaari, a informé le Conseil de sécurité de l'évolution récente de la question du statut. Il a dit compter respecter le délai fixé pour parvenir à une solution, soit la fin 2006, et a fait le point des progrès accomplis lors des différentes réunions techniques tenues entre les deux parties à Vienne. Les membres du Conseil de sécurité ont salué les efforts de l'Envoyé spécial et appelé les deux parties à faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis lors des négociations sur le statut devant avoir lieu à Vienne.

Géorgie

Le 29 septembre 2006, lors de consultations officieuses, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a informé le Conseil de sécurité des derniers incidents survenus dans la vallée de la Kodori et de leurs répercussions sur la situation déjà précaire dans cette zone du pays.

Asie

Myanmar

Le 29 septembre 2006, lors d'une séance privée, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, sur la situation au Myanmar. Le Représentant permanent du Myanmar a également pris la parole.

Afghanistan

Le 11 septembre 2006, dans une déclaration à la presse faite au nom du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a condamné avec la plus grande vigueur les récents attentats-suicides à la bombe perpétrés à Kaboul et ailleurs en Afghanistan, notamment celui qui la veille avait causé la mort du Gouverneur de la province de Paktia.

Le 12 septembre 2006, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1707 (2006), autorisant pour une nouvelle période de 12 mois à compter du 13 octobre 2006 la Force internationale d'assistance à la sécurité, selon les termes des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003).

Iraq

Le 7 septembre 2006, lors de consultations officieuses, le Président exécutif par intérim de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), Demetri Perricos, a présenté le vingt-sixième rapport trimestriel sur les activités de la Commission pendant la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2006 (S/2006/701), en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité.

Le 14 septembre 2006, lors d'une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi, a soumis le rapport présenté par le Secrétaire général, en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2006/706) et a informé le Conseil des activités des Nations Unies en Iraq et de l'évolution de la situation au cours du dernier trimestre. Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique a fait le compte rendu trimestriel des activités de la Force multinationale en Iraq. Le Représentant permanent de l'Iraq a participé à la réunion, informant le Conseil de l'évolution de la situation en Iraq au cours des trois derniers mois et décrivant les difficultés restant à surmonter.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le 21 septembre 2006, à la demande de la Ligue des États arabes (S/2006/700), le Conseil de sécurité a tenu une séance publique, au niveau ministériel, afin d'examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Secrétaire général a informé le Conseil de l'évolution de la situation dans la région et des perspectives offertes par le processus de paix.

Le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a pris la parole devant le Conseil de sécurité, tout comme le Ministre bahreïnien des affaires étrangères Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa, au nom du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes, le Ministre finlandais des affaires étrangères, Erkki Tuomioja, au nom de l'Union européenne, et le Représentant permanent d'Israël.

Liban

Le 18 septembre 2006, lors de consultations officieuses, le Secrétaire général a présenté son deuxième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2006/730) et a informé les membres du Conseil de l'évolution récente de la situation au Liban à la suite de son déplacement dans la région. Les membres du Conseil ont loué les efforts du Secrétaire général et se sont félicités des progrès accomplis dans l'application de la résolution 1701 (2006). Ils ont souligné qu'il fallait appliquer intégralement cette résolution dans tous ses aspects et réaffirmé leur volonté de soutenir tous les efforts faits à cet égard.

Le 29 septembre 2006, lors d'une réunion d'information, le chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, Serge Brammertz, a présenté le cinquième rapport de la Commission (S/2006/760, annexe). La Chargée d'affaires

par intérim du Liban et le Représentant permanent de la République arabe syrienne ont également pris la parole devant le Conseil.

Les membres du Conseil ont poursuivi leurs délibérations sur la question, lors de consultations officieuses, auxquelles a assisté également le chef de la Commission. À l'issue des consultations, le Président du Conseil, dans une déclaration à la presse, a salué le rapport et rendu hommage au chef de la Commission et à son équipe pour leur travail.

Questions thématiques

Menaces que constituent les actes terroristes pour la paix et la sécurité internationales

Le 28 septembre 2006, au cours d'une séance publique, les présidents des trois organes subsidiaires que sont le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et le Comité créé par la résolution 1540 (2004), ont fait des exposés devant le Conseil de sécurité. Ils ont présenté leurs rapports d'activité trimestriels sur les travaux de leur comité, les progrès accomplis et les difficultés restant à surmonter. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations était une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et souligné qu'il fallait renforcer le dialogue et la coopération entre les trois comités.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 20 septembre 2006, le Conseil a tenu une séance publique sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sous la présidence de la Ministre grecque des affaires étrangères, Dora Bakoyannis. Le Secrétaire général a fait une déclaration, suivi du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno.

Avant le débat, la présidence grecque a fait distribuer un document de réflexion sur le sujet, qui énonçait des idées sur la façon dont le Conseil de sécurité pouvait rendre plus rationnelle et efficace la coopération avec les organisations régionales et intergouvernementales, notamment la concertation et l'échange d'informations entre le Conseil et ces organisations.

À la suite du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2006/39), dans laquelle il a souligné entre autres les avantages qu'il y aurait à resserrer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales et rappelé qu'il avait décidé d'élargir la concertation et de rendre plus étroite et plus concrète la coopération avec ces organisations, notamment en matière de prévention des conflits et de consolidation et de maintien de la paix.